Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221212-2022-320-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/12/2022
Notification : 22/12/2022

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

TECHNIQUE
EAU

Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2022-2024 conclue avec Eau de Paris sur le bassin d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais concernant la contribution financière d'Eau de Paris aux suivis agronomiques des agriculteurs en paiements pour services environnementaux – approbation et autorisation de signature

Rapporteur : Stéphan DEBACKER

N°2022-320

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**68**
Nombre de pouvoirs	**11**
Votants	**79**
Secrétaire de séance : Stéphan DEBACKER	

L'an 2022, le 12 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DUSARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Christine FEUILLEUSE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE-FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme RACHEL SAPIN (LA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221212-2022-320-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 13/12/2022
Notification : 13/12/2022

MANCELIERE) ; . Mme Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Yannick PAINLEVE (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) M. Dominique BAPTISTE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS); M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Dagmar BERNIT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (YVRY LA BATAILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS); M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Denis COCHELIN (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET)

Pouvoirs :
Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) donne pouvoir à M. LAMOUR (CRUCEY VILLAGES) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. MALHAPPE (GILLES) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET)donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; Mme PIERRON (Boullay les deux églises) donne pouvoir à M. BLANCHARD (ST SAUVEUR MARVILLE) ; M. Francis PECQUENARD (La Chaussée d'Ivry) donne pouvoir à M. DEPONDT (Marchezais)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221212-2022-320-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/12/2022
Notification : 22/12/2022

Il a été exposé que,

Les dix captages d'eau potable gérés par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à Vernouillet et à Vert-en-Drouais, et les six captages gérés par Eau de Paris à Vert-en-Drouais, ont été classés prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement (loi n° 2009-967 du 3 août 2009 dite Grenelle 1). Ce classement renforce les collectivités dans leurs engagements et responsabilités pour mettre en place des actions de restauration et de préservation de la ressource en eau.

Les études préliminaires à la mise en place d'actions ont permis de délimiter deux Bassins d'Alimentation des Captages (BAC) :

- BAC de Vernouillet (6 captages gérés par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux) ;
- BAC Vert-en-Drouais (6 captages gérés par Eau de Paris et 4 par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux).

Pour favoriser une meilleure cohérence des actions développées sur ces deux BAC Eau de Paris et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ont souhaité s'associer, par l'intermédiaire d'un chargé de mission agriculture et ressource en eau unique sur les BAC de Vert-en-Drouais et Vernouillet. Cet animateur est salarié de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et subventionné par Eau de Paris et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). Les plans d'actions ont été élaborés en 2013 en visant une cohérence dans le type d'actions proposées sur les deux BAC, tout en conservant les objectifs et les caractéristiques propres à chaque bassin.

Ainsi, Eau de Paris et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ont signé successivement cinq conventions d'objectifs les 12 mars 2012, 5 juin 2015, 30 mai 2018, 30 juin 2021 et 15 mars 2022. Ces conventions visent à définir les objectifs communs d'actions en faveur de la protection de la ressource en eau. Elles déterminent également la répartition des financements pour le poste de chargé de missions agriculture et ressource en eau.

Depuis novembre 2022, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a mis en place un dispositif de suivi agronomique en prestation auprès des agriculteurs engagés en Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Ces suivis dureront pendant 5 années afin de permettre aux agriculteurs d'atteindre leurs engagements dans un objectif de durabilité technique et économique.

Eau de Paris a souhaité participer aux coûts de l'accompagnement technique individuel des agriculteurs engagés dans le PSE se trouvant sur le BAC de Vert-en-Drouais, selon les modalités ci-dessous :

	Année 2023	Année 2024
Nombre d'exploitants engagés dans le PSE sur Vert-en-Drouais	7 exploitations suivies	13 exploitations prévisionnelles
Coût total actions (HT)	20 000 €	32 000 €
Subvention AESN (HT)	16 000 €	25 600 €
Part d'Eau de Paris (HT)	2000 €	3200 €
Part de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (HT), subvention AESN déduite	2000 €	3200€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221212-2022-320-DE
Accusé certifié exécutoire
Publication par le préfet : 22/12/2022
Notification : 22/12/2022

Le remboursement se fera aux frais réels, dans la limite présentée dans le tableau figurant ci-dessus.

En contrepartie, la Communauté d'agglomération s'engage à associer Eau de Paris dans la sélection du prestataire et le suivi de cette action via des réunions annuelles de bilans avec le prestataire sélectionné et à transmettre les justificatifs techniques et financiers.

Par conséquent, un avenant n°1 à la convention d'objectifs du 15 mars 2022 entre Eau de Paris et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a été rédigé en ce sens.

***VU** la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 dite Grenelle 1*
***VU** la délibération n°2021-141 du bureau communautaire du 17 mai 2021 approuvant le principe et le plan de financement prévisionnel et portant sur la demande de subvention des Paiements pour Services Environnementaux auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie*
***VU** la délibération n°2021-368 du conseil communautaire du 13 décembre 2021 approuvant la convention d'objectifs entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et Eau de Paris sur le bassin d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais pour la période 2022-2024*
***VU** la délibération n°2022-46 du conseil communautaire du 28 mars 2022 approuvant le projet de convention d'attribution des Paiements pour Services Environnementaux entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et les exploitants agricoles sélectionnés pour le dispositif, des bassins d'alimentation des captages de Vernouillet et Vert-en-Drouais*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs du 15 mars 2022 conclu entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et Eau de Paris ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et tout document y afférent.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 22/12/2022 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 21/12/2022**  **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Stéphan DEBACKER** **Secrétaire de séance**